

Mairie de PASSEANS	Compte rendu du conseil municipal	Mercredi 22 février 2018
Présents : Mme Marie Claude TRÉSY, Mme Claudine GROSSKOPF, M. Jean ANDRÉ, M. Daniel CHEBANCE, M. Jérôme FACCHINETTI, M. Yves FAIVRE, M. Denis LABRE, M. Michel SCHMIT, M. Michel TROSSAT. Absents excusés : Mme Florence COMPAGNON (Donne pouvoir à Mme Isabelle CUVILLIER).		
Secrétaire de séance : M. Yves FAIVRE.		

**Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le mercredi vingt et un février deux mille dix huit.
Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 20h05.**

Ordre du jour :

- Encaissement chèque
- Accueil de loisirs de St Lothain
- PLU
- Questions diverses

1. Encaissement chèque

Chèque de remboursement d'assurance d'un montant de 511.75 €.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Délibération adoptée

2. Accueil de loisirs de St Lothain

La commune de Saint Lothain, gérant un accueil de loisirs, nous a demandé de participer financièrement à son fonctionnement.

Il existe deux possibilités relatives à l'accueil de loisirs, L'ALSH de Saint Lothain et les accueils de loisirs de Domblans et Sellières, dans le cadre de la compétence de notre communauté de communes (où le coût est plus intéressant pour les familles).

Après discussions, l'accueil de loisirs de St Lothain présentant un avantage pour certaines familles, le Conseil Municipal accepte de participer, pour l'année 2018, sur la base de 0,46 €/h de l'heure par enfant domicilié à Passenans.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2 Délibération acceptée

Informations sur l'accueil de loisirs dans la communauté de communes Bresse Haute Seille :

<https://www.bressehauteseille.fr/accueils-de-loisirs>

3. PLU

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'obligation (ou non) de demander au pétitionnaire de faire les démarches pour les cas suivants :

Déclaration préalable pour les démolitions pour toutes les zones :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Délibération adoptée

Déclaration préalable pour les clôtures pour toutes les zones :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Délibération adoptée

Déclaration préalable pour les ravalements de façades pour toutes les zones :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Délibération adoptée

De plus, il est possible d'exercer le droit de préemption urbaine pour toutes les zones :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Délibération adoptée

4. Questions diverses

- 4.1 Recherche d'une personne pour assurer le remplacement à l'agence postale communale (lors de vacances).
- 4.2 Appartement vacant (au dessus de la mairie – sud) à compter du 1^{er} mai 2018.

Rappel :

Bacs ordures ménagères : à l'issue des tournées, veillez à bien ranger les bacs et ne pas les laisser sur les voies publiques.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h.

Prochain conseil Municipal le mercredi 14 mars à 20h :

Les comptes-rendus et informations sont disponibles sur le site de la mairie : <http://passenansmairie.jimdo.com/>

La vie de Passenans : page Facebook vivre à passenans

Pour recevoir les comptes-rendus et les informations, envoyer un courrier électronique : mairie.passenans@sfr.fr
